

La Cour suprême «sceptique» face aux droits de douane de Donald Trump

Taxes La plus haute juridiction des États-Unis examine la légalité des surtaxes imposées par le président américain sans l'aval du Congrès. Même des juges de son camp se questionnent.

Charlotte Walser Washington

Suisse, 39%: depuis ce verdict-choc, la Confédération multiplie les efforts pour conclure un accord avec Donald Trump. L'objectif: supprimer ou, à défaut, réduire les droits de douane que le président américain impose sur les produits suisses.

Aux États-Unis, un débat fait rage pour savoir s'il a légalement le pouvoir d'imposer des droits de douane. Plusieurs États fédéraux ainsi que de petites entreprises ont contesté cette décision devant les tribunaux. Les pourparlers ont commencé mercredi lors d'une audience publique à la Cour suprême.

Cette décision aura des répercussions majeures, aussi bien sur le commerce mondial que sur la politique américaine. Si la plus haute juridiction américaine se prononce contre Donald Trump, un pan essentiel de son programme pour un second mandat s'écroulera. Le gouvernement risque également de voir ses caisses se vider s'il doit restituer une partie des recettes douanières.

L'audience a duré près de trois heures, soit plus longtemps que prévu. Le verdict n'est pas attendu avant plusieurs semaines ou mois. Mais les questions posées par les juges laissent penser qu'une majorité pourrait s'opposer au marteau douanier, même si la Cour suprême est dominée par les Républicains.

Le procureur général D. John Sauer, représentant du gouvernement, a essuyé un feu nourri de questions particulièrement critiques. Des juges conservateurs nommés par Donald Trump, notamment Amy Coney Barrett et Neil M. Gorsuch, ont aussi remis en question le pouvoir présidentiel d'imposer des droits de douane sans l'aval du Congrès.

Une grande partie du débat a porté sur une loi de 1977 que le président évoque. Elle ne mentionne pas le pouvoir d'imposer des droits de douane, seulement celui de «réguler les importations et exportations». Elle lui confère des pouvoirs spéciaux



GETTY IMAGES/AFP

Alors que la Cour examine la légalité des surtaxes, Trump participe à l'America Business Forum à Miami.

«Dans les faits, le Congrès ne pourra jamais récupérer ce pouvoir.»

Neil M. Gorsuch
Juge à la Cour suprême des États-Unis

en cas d'urgence, lorsque des menaces exceptionnelles pèsent sur la sécurité, la politique étrangère ou l'économie américaine. Il peut notamment, dans de tels cas, réglementer l'importation de biens étrangers. Les juges doivent maintenant déterminer si cela l'autorise à imposer de telles taxes.

Les plaignants contestent cette interprétation. Ils soulignent que la loi ne mentionne pas explicitement les «droits de douane». Selon une doctrine de la Cour suprême, le Congrès doit donner une autorisation claire à l'Exécutif pour que celui-ci puisse mettre en œuvre des mesures ayant un impact économique ou politique important.

Amy Coney Barrett et Neil M. Gorsuch ont rappelé que la Constitution confère la souveraineté fiscale au Congrès, et non au président. Ils ont mis en garde contre une concentration du pouvoir au sein de l'Exécutif et indiqué qu'il serait difficile de revenir en arrière. «Dans les faits, le Congrès ne pourra jamais récupérer ce pouvoir», a déclaré Neil M. Gorsuch.

Des recettes «accessoires»

Au nom du gouvernement, D. John Sauer a soutenu que le Congrès avait délibérément accordé de vastes pouvoirs au président pour gérer les situations d'urgence. Il a aussi tenté de convaincre le tribunal d'établir une distinction entre les droits de douane et les taxes. Il a déclaré qu'il s'agissait de «droits de douane réglementaires» et non de droits de douane visant à générer des recettes. Les recettes sont «accessoires», a-t-il ajouté. Cette position contraste avec la description répétée que fait Donald Trump des droits de douane comme source de revenus.

Neil M. Gorsuch semble également s'inquiéter du fait

qu'une interprétation extensive de la loi dans ce cas donnerait aux futurs présidents une marge de manœuvre accrue. Il a demandé à D. John Sauer si un président pourrait utiliser les superpouvoirs douaniers revendiqués par l'actuel locataire de la Maison-Blanche pour imposer des droits de douane sur les voitures à essence dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Le solliciteur général des États-Unis a répondu que cela serait sans doute possible, même si l'administration actuelle considérait cela comme de l'escroquerie.

Le va-tout de la situation d'urgence

L'avocat de la partie adverse a lui aussi dû faire face à de vives critiques. Le juge conservateur Brett M. Kavanaugh s'est interrogé sur la cohérence du système: pourquoi le Congrès autoriserait-il le président à interrompre complètement le commerce tout en lui interdisant d'imposer des «droits de douane modérés»? Il y voit une aberration. Pour les juges libéraux, les choses sont claires.

La juge Sonia Sotomayor a souligné que le gouvernement prétend que les droits de douane ne constituent pas des impôts, alors que c'est précisément ce qu'ils sont. Or, la souveraineté fiscale relève du Congrès, et non du président.

La juge Elena Kagan a fait valoir que le tribunal examinait plusieurs affaires relatives aux pouvoirs d'urgence présidentiels. «Il s'avère que nous sommes constamment dans des situations d'urgence», a-t-elle ajouté. Donald Trump justifie les droits de douane par une urgence nationale due aux déficits commerciaux. D. John Sauer a qualifié cette urgence de «particulièrement vitale».

Menace d'une crise économique

Le jugement est attendu avec impatience. La juridiction précédente avait conclu que la loi d'urgence n'autorisait pas l'imposition de droits de douane étendus, mais avait laissé ouverte la question de savoir si elle permettait au 47^e président des États-Unis d'appliquer des droits de douane limités.

D'après des experts juridiques, la Cour suprême devrait aussi considérer les conséquences économiques des droits de douane dans sa décision, de même que l'impact d'un éventuel jugement défavorable à ces mesures. Lors de l'audience, le représentant de l'administration Trump a mis en garde: un retrait des droits de douane pourrait provoquer une catastrophe comparable à une crise économique mondiale. Il a également évoqué les risques d'une dégradation de l'image des États-Unis.

«Je pense que notre pays sera immensément lésé. Je pense que notre économie ira en enfer», a déclaré Donald Trump, répondant à une question sur ce qui se passerait si la Cour suprême invalidait ses tarifs douaniers. Le président avait initialement annoncé son intention d'assister aux audiences, mais y a finalement renoncé.

Traduction: Emmanuelle Stevan